

REPUBLIQUE FRANCAISE

POLICE MUNICIPALE LES CONTAMINES MONTJOIE

Le Brigadier-Chef principal
BUFFAT, Sylvain
A
Monsieur le Maire
(S/c de la voie hiérarchique)

RAPPORT D'AFFICHAGE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

O B J E T : Affichage de documents « **remplacement de la télécabine de la Gorge** ».

PHOTO : Copie d'une affiche.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à 10 heures 30, nous soussigné BUFFAT, Sylvain, Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, sur la commune des Contamines Montjoie, agent de police judiciaire adjoint, assermenté.

Vu les articles 21-2°, 21-1, 21-2, et 78-6 du code de procédure pénale.

Revêtu de notre uniforme.

Rapportons les opérations suivantes :

Sur demande de la Mairie, j'ai affiché **le jeudi 20 février 2025 des affiches**, concernant **le futur remplacement de la télécabine de la Gorge ,10 au total** ; dans le centre du village ainsi qu'en Mairie, certains commerces et les deux télécabines de la SECMH. Je les ai placées à la vue du public.

1 : ESF. 2 : Vitrine de l'OT. 3 : Vitrine du commerce SHERPA. 4 : Pont des Loyers. 5 : Vitrine du bar les RHODOS. 6 : Entrée de la MAIRIE. 7 : panneau affichage du LAY. 8 : Caisses de MONTJOIE. 9 : Caisses de la GORGE. 10 : Vitrine du bar du PONTET.

Rapport fait et clôt le 20 février 2025 à 11 heures.

Le brigadier-chef principal Sylvain BUFFAT.



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

PROJET DE REMPLACEMENT DE LA TELECABINE DE LA GORGE - PROCEDURE DE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU PAR DECLARATION DE PROJET

Par Arrêté n°ARD2024-180 du 15 octobre 2024, le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE a prescrit l'ouverture d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet ayant pour objet le remplacement de la télécabine de la Gorge.

Le conseil municipal a délibéré à son initiative le 19 février 2025 sur les modalités de la concertation préalable sur cette déclaration de projet.

La concertation préalable se déroulera du **17 mars 2025 au 1^{er} avril 2025 inclus**, soit une durée de quinze jours.

Elle a pour but de permettre aux habitants, associations de prendre connaissance du projet et des modifications projetées et de formuler leurs observations ou propositions.

Durant cette période, le dossier de concertation préalable sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune et mis à disposition à la Mairie aux horaires habituelles d'ouverture (soit du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**).

Les observations du public pourront être formulées :

- sur un registre papier disponible à la Mairie,
- ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : votreavis@mairie-lescontamines.com

A l'issue de la concertation, le conseil municipal sera amené à en tirer le bilan par délibération.

Le Maire des CONTAMINES-MONTJOIE.

